



Qui a tué Dag Hammarskjöld ? Sisyphe à New York

Maurice Vaisse

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE 2019/4 Hiver** , PAGES 169 À 181

ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

ISBN 9791037300065

DOI 10.3917/pe.194.0169

Date de mise en ligne : 09/12/2019

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2019-4-page-169?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Qui a tué Dag Hammarskjöld ? Sisyphé à New York

Par **Maurice Vaïsse**

Maurice Vaïsse est professeur émérite des universités (Sciences Po), éditeur des *Documents diplomatiques français*, et auteur – entre autres – de *La Puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958* (Paris, Fayard, 2009) et *Les Relations internationales depuis 1945*, 16^e édition actualisée (Paris, Armand Colin, 2019).

En pleine crise du Katanga, le secrétaire général de l'ONU Dag Hammarskjöld trouve la mort dans un accident d'avion en septembre 1961. On rend ici compte d'une enquête menée dans les archives sur une éventuelle implication de responsables ou de services français. Rien ne semble la prouver. De même, le rapport rendu au secrétaire général de l'ONU en 2019 ne permet pas de conclure à l'assassinat, même si une conclusion définitive n'est pas possible, l'ensemble des hypothèses demeurant donc ouvert.

politique étrangère

Dans la nuit du 17 au 18 septembre 1961, à 15 kilomètres de Ndola à la frontière entre le Katanga et la Rhodésie du nord, (actuelle Zambie), le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), Dag Hammarskjöld, trouve la mort dans l'accident de l'avion DC6 (SE-DBY, dénommé Albertina) qui le transportait ainsi qu'une quinzaine de personnes. Depuis lors, on a beaucoup discuté sur cet épisode et argumenté sur ses causes. Était-ce un accident ou un attentat¹... ?

Des arguments ont été avancés pour étayer les deux hypothèses : un avion en plus ou moins bon état ; un équipage suédois pas préparé à l'Afrique ; une erreur de pilotage ; des cartes trop imprécises, par-dessus le marché, pour un vol de nuit. Mais plusieurs de ces facteurs ont été remis en cause. Et la thèse de l'attentat fait état de témoins africains qui auraient vu un avion évoluer à proximité du DC6 Albertina pour l'attaquer. D'autres thèses évoquent une

1. Le livre de référence, même s'il date un peu, est celui de Susan Williams, *Who killed Hammarskjöld ? The UN, the Cold War and White Supremacy in Africa*, Londres, Hurst, 2011. Sur la France, cf. J.-P. Bat, *Le syndrome Foccart, la politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2012, et *La Fabrique des barbouzes*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2015.

bavure, sous la forme d'un arraisonnement raté, ou l'infiltration d'un homme chargé de se saisir de Dag Hammarskjöld, ou bien encore l'explosion d'une bombe placée dans l'avion. Depuis 1961, plusieurs enquêtes diligentées par les autorités rhodésiennes, par l'ONU, par des enquêteurs privés, ou des experts indépendants ont exploré toutes les pistes possibles sans parvenir à une conclusion claire sur la cause du *crash* de l'avion.

En dépit du temps qui passe, et complique les recherches, à la suite de la mise à jour d'archives sud-africaines faisant état d'une opération « Céleste » lancée par des paramilitaires sud-africains décidés à attenter à la vie de Dag Hammarskjöld, le secrétaire général de l'ONU Ban Ki Moon (2007-2017) a décidé en décembre 2016 de confier une nouvelle enquête à une « personnalité éminente », le juge tanzanien Mohamed Chande Othman², et il a demandé à une dizaine d'États³ d'ouvrir leurs archives, et de charger « une personnalité indépendante de haut niveau » (en anglais : *independent appointee*) dans chacun de ces pays d'effectuer cette mission⁴.

Pour ma part, chargé de l'enquête dans les archives françaises⁵, j'ai rendu mon rapport le 2 juin 2019. Le rapport du juge Othman a été publié sur le site de l'ONU le lundi 7 octobre⁶. Dans les développements qui vont suivre, je voudrais d'abord faire état de mon travail dans les archives, ensuite du rapport de l'ONU, enfin des considérations que m'inspire cette expérience.

En raison du temps écoulé, il paraissait difficile de recourir aux témoignages, un des seuls survivants étant dans l'incapacité physique de parler. Je dépendais donc des archives. Si je n'ai pas eu de difficultés d'accès aux archives diplomatiques de La Courneuve (Archives du ministère des Affaires étrangères, AMAE), de Nantes (Centre des archives diplomatiques de Nantes, CADN), et à celles du Centre d'histoire de Sciences po, il n'en a pas été de même dans les autres fonds d'archives : Service historique de la Défense (SHD), Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationales (SGDSN), Archives nationales (AN), Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Ceci, pour une raison simple : la loi libérale de 2008 sur les archives a été corrompue par une réglementation postérieure, l'Instruction générale interministérielle 1300 du 30 novembre 2011,

2. Résolution 72/252 de l'Assemblée générale de l'ONU.

3. Dans un premier temps : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, Russie, France, Royaume-Uni, Suède ; puis Angola, Portugal, Congo, Zaïre, Zimbabwe.

4. De fait, chacun des États a interprété les demandes à sa guise : la plupart d'entre eux ont nommé des ambassadeurs de haut niveau, les États-Unis le sous-secrétaire d'État aux affaires internationales chargé de l'ONU ; la Belgique, le président du comité de contrôle des services de renseignement ; sauf erreur, je suis le seul universitaire du groupe.

5. Par lettre de mission n° 2663 du 1^{er} juin 2018 signée par le ministre des Affaires étrangères.

6. Document ONU A 73/973, qui reprend une partie de mon rapport, dont ce qui suit est un résumé.

qui – sous couvert de protéger des informations classifiées – complique extraordinairement l'accès aux archives (quelle qu'en soit la date) sur lesquelles un fonctionnaire zélé a eu l'idée d'apposer le tampon « Secret »⁷.

Bref, comme la plupart des archives que je demandais étaient « classifiées » – et malgré la lettre de mission du ministre –, ma recherche a été – en partie – bloquée jusqu'à ce que je sois habilité au « secret défense » début avril 2019. Finalement, j'ai consulté plusieurs centaines de notes, de télégrammes et dépêches dans ces fonds d'archives⁸. Malgré tout, j'ai bien conscience de n'avoir peut-être pas tout vu, et je sais que les archives ne disent pas tout et peuvent même désinformer.

Mon propos a donc consisté à éclairer le contexte de la crise congolaise de 1960-1961 et les ambiguïtés de la politique française.

Le contexte

Le contexte des années 1960-1961 est explosif. Sur le plan de la guerre froide, c'est un pic des crises, avec l'échec du débarquement anti-castriste dans la baie des Cochons à Cuba (17-19 avril 1961) et l'érection du mur de Berlin (dans la nuit du 13 août). La guerre froide n'est pas un simple arrière-plan de ce qui se passe au Congo : aussi bien au niveau géopolitique que sur le plan local, elle influe directement sur les protagonistes. La menace d'une immixtion de Moscou est un mobile puissant pour justifier des interventions dans une Afrique en plein bouillonnement. Quant à la décolonisation, une quinzaine d'États de l'Afrique subsaharienne francophone deviennent indépendants en 1960, tandis qu'en Algérie la guerre continue. La politique du général de Gaulle évolue sensiblement vers « l'Algérie algérienne » à partir du référendum du 8 janvier 1961 qui ouvre la porte à des négociations. Elles s'ouvrent à Évian en mai 1961, malgré le « putsch des généraux » qui ébranle la République (21-25 avril 1961), et la naissance de l'Organisation de l'armée secrète (OAS). L'attentat de Pont-sur-Seine, organisé sur le trajet de De Gaulle vers Colombey (8 septembre 1961) reflète le climat de guerre civile qui règne alors en France.

Un lien avec l'affaire algérienne ?

À cela s'ajoutent l'antagonisme entre la France et l'ONU, qui a pris clairement parti pour la décolonisation, et l'absence de sympathie entre de Gaulle et Dag Hammarskjöld. Ce diplomate suédois est devenu une

7. J'ai raconté cette expérience dans un article, « Un historien face au secret des archives », publié par 20/21, *Revue d'histoire*, juillet-septembre 2019, pp. 149-153.

8. J'ai également sollicité les archives de la Préfecture de police, de la Direction générale de l'Aviation civile, et de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), sans succès.

personnalité importante pour des raisons générales et personnelles. Il bénéficie du contexte de guerre froide, et du fait que les deux super-puissances se neutralisent au Conseil de sécurité des Nations unies ; à l'Assemblée générale, il jouit du soutien du groupe afro-asiatique, de plus en plus nombreux à New York ; enfin, il se sent investi d'une mission, qu'il a par exemple mené à bien lors de la crise de Suez.

Comme l'Union soviétique, la France est hostile à tout renforcement du mandat du secrétaire général et elle craint son interventionnisme dans le problème algérien⁹. Bien qu'ils aient eu l'occasion de se rencontrer, Charles de Gaulle et Dag Hammarskjöld ne s'apprécient pas. Ce dernier fait attribuer le prix Nobel de Littérature 1960 à un écrivain français, Saint-John Perse, l'ancien secrétaire général du Quai d'Orsay Alexis Léger, irréductible opposant à l'homme du 18 juin¹⁰. Et dans la crise de Bizerte qui oppose violemment la Tunisie à la France, Dag Hammarskjöld s'en mêle, au risque d'une confrontation (juillet 1961) : la France est condamnée à l'ONU¹¹. Dans sa conférence de presse du 5 septembre, De Gaulle moque « les Nations dites unies »¹². Bref, s'il serait aventureux d'en déduire une quelconque volonté française de se débarrasser du secrétaire général, il est nécessaire de bien saisir ce contexte au moment où la crise katangaise secoue le Congo, et quelques jours avant la disparition du diplomate suédois.

La crise congolaise

La crise a éclaté dans l'ex-Congo belge dès la proclamation de l'indépendance le 30 juin 1960. Outre qu'elle n'avait pas été préparée, d'autres facteurs expliquent les troubles : l'immensité du territoire (2 300 000 millions de kilomètres carrés), avec par conséquent d'immenses distances intérieures et des difficultés de communication, les convoitises des États voisins, et l'inégale répartition des richesses dans ce qui est alors le plus grand État d'Afrique.

Dès sa naissance, cet État est la proie d'incidents anti-belges et d'une guerre civile qui met aux prises « centralistes » autour du Premier ministre Patrice Lumumba, et « fédéralistes » de la province du Katanga, conduits par Moïse Tshombé, qui fait sécession dès le 11 juillet. L'enjeu congolais est tel qu'on assiste à une internationalisation du conflit. Les menaces soviétiques et l'intervention d'une force de Casques bleus – dont la création

9. Sur tout ce développement, voir A. Bérard, *L'ONU oui ou non ?, 1959-1970*, Paris, Plon, 1979.

10. Cf. l'excellent mémoire soutenu sous ma direction à Sciences Po de Per Axel Frielingsdorf, *Les relations entre la France et Dag Hammarskjöld, 1953-1961*, 2008.

11. Voir mon article dans *Commentaire*, « De Gaulle et Bourguiba, le malentendu permanent », vol. 165, n° 1, 2019, disponible sur : <www.cairn.info>.

12. C. de Gaulle, *Discours et Messages*, Paris, Plon, tome 3, 1975, pp. 243-244.

est décidée dès les 13-14 juillet¹³ –, dans ce qui est la première opération coercitive menée sous le commandement des Nations unies, s'ajoutent aux conflits internes et à l'opposition entre le président Kasavubu et le Premier ministre Lumumba, soutenu par l'URSS.

L'arrestation puis l'assassinat de Patrice Lumumba (13 janvier 1961), la sécession du Katanga, riche en minerais de toutes sortes, et l'anarchie qui règne dans le pays amènent l'ONU et Dag Hammarskjöld à intervenir davantage. Par une résolution en date du 21 février, l'ONU autorise le recours à la force, impose l'interdiction faite au Katanga de recourir à des mercenaires et aux États-membres d'aider Tshombé – soutenu par la riche Union minière du Haut Katanga – à renforcer sa « gendarmerie ».

L'ambiguïté de la politique française

Face à cette crise, la France, membre du Conseil de sécurité et puissance africaine, manifeste une certaine ambiguïté.

Publiquement, sa diplomatie exprime clairement, et à de nombreuses reprises, à Paris et à New York, le refus de reconnaître l'indépendance du Katanga (« Le gouvernement français a toujours préconisé la réintégration pacifique du Katanga dans l'ensemble congolais »¹⁴), tout en refusant de participer aux dépenses qui correspondent à l'intervention de l'ONU¹⁵.

Mais cinq indices sont en contradiction avec cette affirmation.

D'abord, la présence au Katanga d'avions *Fouga Magister*, fabriqués par la firme française Potez, qui sont des appareils d'entraînement, mais peuvent être équipés de mitrailleuses. Cette présence, et l'activité de ces appareils sont dénoncées par des leaders africains. Le représentant de la France au Conseil de sécurité se fait l'écho des accusations portées contre la France¹⁶. Bien que Paris déclare qu'il n'y a pas eu d'autorisation d'exportation, le doute est permis, vu la facilité avec laquelle ces avions sont arrivés au Katanga. En réalité, le trafic passe par Brazzaville, avec la complicité de l'abbé Fulbert Youlou. J'ai trouvé dans les papiers de Maurice Couve de Murville une note manuscrite de De Gaulle ainsi rédigée : « Aucun avion ne doit être envoyé ni à Tshombé, ni à l'abbé Youlou sans mon autorisation formelle¹⁷. »

13. Résolution 143 (1960) du 14 juillet 1960, cf. *Les Grandes résolutions du CSNU*, Paris, Dalloz, 2012, pp. 35-43.

14. Note de l'Élysée, 15/9/60, AN/AG5(1), 1380.

15. C. de Gaulle, *Discours et Messages*, op.cit., pp. 294-5.

16. A. Bérard, *L'ONU, oui ou non ? op. cit.*, p. 98-108.

17. Note de C. De Gaulle, 10 octobre 1961, in *Papiers Couve de Murville*, CM 7, CHSP.

Ensuite la présence d'officiers français sur place¹⁸. La raison en est simple : à la suite de l'affaire des Barricades en Algérie (janvier 1960), et jusqu'après le putsch des généraux (avril 1961), beaucoup d'entre eux quittent l'armée, sont recrutés par l'« État du Katanga » et payés par l'Union minière du Haut Katanga. Au nombre des « mercenaires » engagés par Tshombé, ne figurent pas seulement des Français : il y a aussi des Belges, des Sud-Africains, des Anglais, mais les Français sont appréciés pour leur professionnalisme. Parmi eux, le colonel Trinquier est l'un des théoriciens de la guerre subversive, concept qu'il a appliqué lors de la

Des « mercenaires » français ?

bataille d'Alger en 1957¹⁹, mais il est rapidement écarté. Le commandant Faulques est un héros de la Résistance, qui par la suite n'a cessé de combattre en Indochine, puis en Algérie²⁰. Ces hommes, et deux dizaines d'autres « mercenaires », se connaissent très bien entre eux. Leurs liens de camaraderie (unités de parachutistes et de la Légion étrangère) sont très forts. Eux-mêmes disent qu'ils sont venus avec l'accord du gouvernement français, et même avec un ordre de mission signé du ministre des Armées Pierre Messmer, que Trinquier rencontre le 15 février 1961²¹. La réponse du ministère des Affaires étrangères consiste à dire que « non seulement le gouvernement n'a pas donné son accord, mais il désapprouve leur initiative »²².

Ces mercenaires sont-ils instrumentalisés par le pouvoir politique qui entend se débarrasser d'eux dans le contexte algérien et d'une possible révolte des centurions ? Ou sont-ils des agents officieux de la politique française ? En réalité, il y a un peu des deux, comme on le verra.

Deux autres indices concernent les relations entre la France et le Katanga. Tout d'abord la nomination (juin 61) d'un consul à Elisabethville. Il s'agit d'un diplomate de choc, Joseph Lambroschini, intégré dans la Carrière après une belle Résistance, et habitué aux postes dangereux. Il est probablement un « honorable correspondant » du SDECE²³.

18. CADN, Ambassade de France à Léopoldville, Note sur mon séjour à Elisabethville des 4-10 novembre 1961, qui accompagne une lettre n°1471/AL de l'ambassadeur Pierre Charpentier, 14 novembre.

19. P. et M.-C. Villatoux, *La République et son armée face au péril subversif : guerre et action psychologique*, Paris, Les Indes savantes, 2005 ; et E. Tenenbaum, *Partisans et centurions, une histoire de la guerre irrégulière au xx^e siècle*, Paris, Perrin, 2018.

20. M. Dupont, *Roger Faulques, l'homme aux mille vies*, Paris, Indo-éditions, 2017.

21. C'est faux. En revanche, le 16 février 1961, la Direction du personnel militaire de l'armée de Terre (DPMAT) accorde une très rapide mise à la retraite à ces officiers qui peuvent aussitôt signer des contrats avec l'accord de Tshombé ; Rapport de R. Massé, en mission au Katanga, 3/4/61, AMAE/LC, dossier 63.

22. Tel 29/3/61, AMAE, dossier 63.

23. Dossier personnel de Joseph Lambroschini, AMAE/LC.

Puis, à Paris, la protection assurée à une Mission du Katanga, qui a son siège 30 avenue Georges-Mandel, mission tenue par Dominique Diur, qui avec les fonds de l'Union minière du Haut-Katanga, travaille au recrutement des mercenaires.

Enfin, on apprend l'arrivée à Elisabethville de François Bistos (alias colonel Frank), proche collaborateur du général Grossin, patron du SDECE, ce qui provoque un *quiproquo* avec les Belges qui y voient le signe d'un appui du gouvernement français à Tshombé. Les dénégations officielles ne convainquent même pas l'ambassadeur de France à Léopoldville Pierre Charpentier²⁴.

Bref, tous ces indices tendent à montrer que la France soutient l'indépendance du Katanga, contrairement à ce qu'elle déclare officiellement.

L'affrontement de septembre 1961 entre les forces de l'ONU (Casques bleus indiens et irlandais) et les Katangais a lieu en deux temps. Il s'agit d'une épreuve de force voulue par le chef de l'ONU au Katanga – le Dr Conor Cruise O'Brien –, lequel veut chasser tous les mercenaires, excite les populations balubas contre Tshombé, et prétend connaître l'existence d'un complot des mercenaires contre les forces de l'ONU. La première opération, lancée le 26 août, est un succès, mais la seconde, du 13 septembre, menée par les Gurkhas du général Rajah se heurte à la résistance des commandos katan-gais, repris en main par les mercenaires, en particulier Faulques. Des combats très violents de guérilla urbaine ont lieu : les troupes indiennes, harcelées, doivent céder du terrain, et le 20 septembre le consul de France qui se porte au secours de Français est blessé d'une rafale d'armes automatiques. Pendant ce temps, un *Fouga Magister* bombarde l'État-Major de l'ONUC (Opération des Nations unies au Congo), et les Casques bleus irlandais sont faits prisonniers à Jadotville. Un cessez-le-feu intervient le 21 septembre²⁵.

Entre temps, Dag Hammarskjöld, qui voulait négocier avec Tshombé et obtenir une réconciliation avant l'Assemblée générale de l'ONU, est mort dans la nuit du 18 au 19 septembre.

Who killed DH ?

La France a-t-elle joué un rôle dans ce drame ? Certes, les relations sont très tendues entre la France et l'ONU sur le plan diplomatique et sur place, avec en particulier des compromissions avérées (vente d'avions, mercenaires), mais je n'ai trouvé aucune preuve du lien entre la mort de Dag Hammarskjöld et la

24. Td très urgent, secret, réservé n° 1198 du 15/4/61, AMAE/LC ; Note More n° 279/80 du 5 juillet, archives de la DGSE et Td 1735-37 du 2/7/61, AMAE/LC.

25. Note n° 34 NUOI, 6/11/61, AMAE/ ; Rapport du Consul à Eville, CADN.

présence des mercenaires français, et encore moins d'une quelconque volonté du pouvoir politique de s'en prendre à la vie du secrétaire général.

Nulle menace ne figure dans les archives, à l'exception d'une lettre et d'un tract de l'OAS²⁶. L'un est un jugement portant sur les « agissements » de « M. H. » en Tunisie et le condamnant à mort. L'autre document est une lettre accusant le secrétaire général d'avoir pris parti en Tunisie, à Suez et au Congo. Quand on sait ce qu'il est advenu, ce document est certes glaçant. Mais on sait aussi que l'OAS était coutumière du fait, et qu'elle a multiplié ce genre de tracts, à l'égard de De Gaulle et de tout son entourage. Nulle mention d'une action de l'OAS au Congo. J'en retiens que De Gaulle et Dag Hammarskjöld avaient au moins un adversaire commun...

Une opposition entre le Quai et le Premier ministre

Notre étude est intéressante en ceci qu'elle révèle la dualité de la politique étrangère française. L'opposition traditionnelle entre le Quai d'Orsay et les autres ministères se double ici d'un désaccord personnel entre Maurice Couve de Murville et Michel Debré²⁷. On identifie clairement la position du Quai d'Orsay qui, avec fermeté, défend pied à pied la légalité internationale, n'est pas hostile à la création d'une force des Nations unies au Congo, s'oppose à l'envoi – même à titre privé – d'officiers français dans les forces katangaises, et entend « conserver figure d'impartialité dans le drame congolais ».

D'autre part, la position du Premier ministre Michel Debré a, elle, un fondement idéologique. Pour lui, « l'Afrique est une mosaïque et vouée à un certain éparpillement » ; le Congo ex-belge étant un immense territoire proche de territoires ex-français (en particulier le Congo-Brazza), il s'agit de protéger l'ancien empire colonial français des immixtions étrangères, et si possible l'étendre vers d'autres pays, ce qui justifie les envois d'armes et de mercenaires. Debré craint l'installation d'un gouvernement communiste à Léopoldville, qui serait une menace pour « notre propre Congo ». C'est sous sa responsabilité que le SDECE est mêlé à l'intervention au Katanga.

Le débat resurgit après la mort de Dag Hammarskjöld, d'abord le 14 octobre à l'Élysée, au sujet de nouvelles commandes d'armes par l'abbé Youlou ; ensuite, lors d'une nouvelle prise de position de Couve de

26. Tract de l'OAS, Archives nationales, Papiers Foccart AN/113 AJ/6, juillet 1961.

27. Sur cette opposition, cf. le dossier conservé dans les Papiers Maurice Couve de Murville, CHSP, et les archives diplomatiques, par exemple les documents 23 et 24 des 13 et 14 juillet 1960, in *Documents Diplomatiques français*, 1960/2 et l'article de M. Michel, « La France et l'Afrique au temps du gouvernement Debré », in J.-F. Sirinelli, P. Milza et S. Bernstein (dir.), *Michel Debré, Premier ministre*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, pp. 643-646.

Murville dans une lettre adressée à Michel Debré : « Je croyais les affaires katangaises réglées [...] et que le chapitre des interventions parallèles au Katanga était clos et que la décision avait été prise de mettre en accord notre politique officielle et celle que pratiquent certains services sous le couvert d'autres autorités que la mienne »²⁸.

Différente est la position du ministre des Armées Pierre Messmer, ancien d'Indochine, très proche de Trinquier et des autres officiers qui sont ses compagnons d'armes. Craignant qu'ils n'entrent en rébellion contre le pouvoir, il entend les protéger, donc les éloigner d'Algérie et de métropole ; et le Katanga est un exutoire idéal pour éviter une révolte des centurions²⁹. Enfin, il y a Jacques Foccart qui, en 1961, devient le secrétaire général de l'Élysée aux Affaires africaines et malgaches. Lui considère que le Congo-Léo ne fait pas partie de son domaine de compétence, mais en réalité son rôle est important par l'intermédiaire de gens qui se réclament de lui, sans être clairement mandatés³⁰.

Quant à de Gaulle, il apparaît dans cette affaire en arrière de la main (il faut dire que ces mois de 1961 sont lourds pour le chef de l'État), plutôt en position d'arbitre entre Couve de Murville et Michel Debré (dans l'affaire de l'expulsion du représentant du Katanga à Paris, Diur). Mais même si De Gaulle arbitre dans le sens de Couve, Michel Debré n'en fait qu'à sa tête. Cela dit, à l'Élysée, on tient à la politique de non-intervention³¹ : il s'agit d'éviter la consolidation de la sécession katangaise, d'appuyer Joseph Kasavubu, et de résister aux entreprises de l'ONU, non tant par hostilité systématique à celle-ci que parce que « cette action est davantage inspirée par des considérations personnelles à M. H. que par l'intérêt congolais ».

Là s'arrête mon rapport que j'ai beaucoup résumé pour les besoins de l'édition.

Le rapport de l'ONU

Celui du juge Othman (au total une centaine de pages) a été transmis au secrétaire général Antonio Guterres à l'été 2019³². Ce rapport est un modèle de probité intellectuelle. La « personnalité éminente » se garde de toute affirmation gratuite.

28. Sur ce sujet, cf Lettre MCM/ Debré, 15/11/61, Papiers Debré et Lettre MCM/Debré, Papiers MCM, CHSP.

29. Fonds privé P. Messmer, GR1K 7441, SHD.

30. Sur cet aspect, se reporter à J.-P. Bat, *Le syndrome Foccart, op.cit.*, pp. 176-178.

31. Notes du 8/6 et du 8/10 1961, in Archives nationales 5 AG1.

32. Lettre du juge Othman à Antonio Guterres, datée du 31 juillet 2019, Official Document System, A 73/973.

Il constate que tous les États-membres ne se sont pas acquittés de la charge de la preuve pesant sur eux et consistant à procéder à un examen exhaustif des dossiers et archives. Il montre ainsi du doigt l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Russie. Et il ajoute : « C'est ici le lieu de féliciter en particulier la Belgique, la France, la Suède et le Zimbabwe pour l'énorme travail d'investigation poussé, abattu par les responsables indépendants. Les dits États membres ont, après examen, fourni des éléments d'information, dont la divulgation a pu avoir été jugée par le passé contraire à leurs intérêts, surtout si l'on en juge par le contexte historique de décolonisation à l'époque considérée. »

Les principales avancées du rapport concernent trois points : les interceptions probables (mais non obtenues) des communications par les Américains ou les Britanniques ; les moyens avec lesquels les forces armées katangaises auraient pu perpétrer quelque attaque contre l'avion du secrétaire général ; la présence d'éléments paramilitaires (pilotes, agents de renseignement) étrangers sur le terrain.

Bien qu'il semble écarter certaines hypothèses, comme celles d'une défaillance mécanique ou d'une erreur de pilotage, le juge Othman est assez honnête pour affirmer que ces hypothèses doivent rester à l'étude. Il étudie un à un les éléments venus à sa connaissance concernant les communications radio, les photographies, les expertises balistiques, les doutes pesant sur le pilote belge Van Risseghem (était-il impliqué dans une attaque air-air contre le SE-BDY ?) ou sur un autre, du nom de Beukels³³, et il en examine systématiquement la valeur probante.

Il examine de près l'hypothèse d'une opération du South African Institute for Maritime Research (SAIMR). Il relève l'importance des activités du MI6 dans la région, ce qui fait regretter l'absence de coopération du Royaume-Uni. Il insiste en particulier sur les lacunes provenant des dossiers d'interception des communications de l'ONU (les Américains, qui surveillaient le trafic des transmissions radio, n'ont pas communiqué ce qu'ils savaient), et des informations reçues par les services de renseignement (la CIA avait une forte présence au Congo).

En l'absence de certains de ces renseignements, le juge Othman constate : « Je ne suis toujours pas en mesure de dégager quelque conclusion sur la cause de l'accident. » Mais il estime que les responsables britanniques et nord-rhodésiens ont tenté d'infléchir les conclusions des premières

33. Le rapport écarte à bon droit les allégations avancées par un diplomate français, Claude de Kemoularia, dans son ouvrage *Une vie à tire d'aile*, Paris, Fayard, 2007.

enquêtes dans le sens de la thèse de l'erreur de pilotage, et juge « plausible qu'une attaque ou menace extérieure ait été à l'origine de l'accident... sans exclure que celui-ci ait résulté d'une erreur de pilotage ».

En conséquence, il recommande de poursuivre les investigations, et de nommer une nouvelle personnalité « afin de faire toute la lumière sur les faits survenus dans le ciel de Ndola en septembre 1961 ».

Bref, c'est Sisyphe à New York.

Retour d'expérience

Même si j'y ai passé une grande année en laissant de côté mes travaux personnels, je ne regrette pas d'avoir accompli cette mission qui a été passionnante. J'estimais qu'elle faisait partie de mon métier d'historien. Et je suis fier d'avoir été le seul universitaire parmi les « personnalités indépendantes », et par conséquent d'avoir été honoré de la confiance du ministère des Affaires étrangères. Pour les directions des Nations unies et des Archives diplomatiques, le choix d'un diplomate aurait probablement été plus facile. D'un autre côté, j'ai constaté que la lettre de mission du ministre n'était pas un sésame pour les archives des autres administrations, en raison de l'IGI 1300.

Après plusieurs mois de blocage, c'est l'habilitation au « secret défense » qui m'a permis de consulter les archives dites classifiées. À partir d'avril 2019, j'ai reçu un très bon accueil à Pierrefitte (Archives nationales), à Vincennes (Service historique de la Défense) et au boulevard Mortier (Direction générale de la sécurité extérieure), j'ai pu librement consulter une grande masse de documents et d'archives, et suis reconnaissant aux responsables et archivistes qui ont facilité mon travail.

Quelles sont les sources qui m'ont le plus impressionné ? Trois types bien différents : au Centre des archives diplomatiques de Nantes, les papiers de l'ambassade à Léopoldville et du consulat d'Elisabethville : leur caractère brut reflétait bien le bouillonnement et les débats de la crise katangaise. Aux Archives de Sciences Po, la correspondance entre Michel Debré et Maurice Couve de Murville est bien plus qu'un échange entre deux titulaires de fonctions ministérielles : c'est un affrontement entre deux conceptions du monde. Enfin, les documents extraits des archives de la DGSE, qui sous une forme codée permettent d'éclairer (en partie) le rôle du SDECE au Katanga.

Quant aux résultats de ma recherche, j'étais sceptique sur la possibilité de trouver une indication précise et fiable expliquant la cause de la mort de

Dag Hammarskjöld en raison des enquêtes antérieures et du temps écoulé (presque 60 ans !) Je n'en ai pas moins cherché dans tous les azimuts. Les archives françaises ne sont pas prolixes sur le sujet, surtout en l'absence d'écoutes ou d'archives aéronautiques. C'est pourquoi j'ai mis l'accent sur l'interprétation du contexte et de la politique française au Katanga avec toutes ses ambiguïtés.

Pas d'indice français en faveur de l'hypothèse de l'attentat

Je n'ai trouvé aucun indice permettant de supposer une éventuelle tentative d'attentat, sauf à donner dans la théorie du complot. Pour autant, j'ai bien senti que certaines informations que je révélais sur la politique française apparaissaient un peu délicates aux yeux de diplomates surpris par les matériaux trouvés dans les archives. Je suis néanmoins resté libre d'exprimer exactement ma pensée. Et je me réjouis que «l'éminente personnalité» de l'ONU ait tenu à saluer la Belgique et la France qui «ont fourni des éléments d'information dont la divulgation a pu avoir été jugée par le passé contraire à leurs intérêts».

Puisque j'ai rendu hommage à l'honnêteté du rapport du juge Othman, je voudrais aussi regretter que la presse (au moins certains des correspondants à New York) en ait eu communication une dizaine de jours avant la mise en ligne³⁴. Les auteurs des rapports nationaux auraient dû en avoir la primeur, à la suite de la communication du rapport à Antonio Guterres. C'est là l'occasion de regretter que la presse, à la recherche du sensationnel, ne s'intéresse guère qu'aux «scoops».

L'ouvrage du correspondant du *Figaro* à New York, Maurin Picard, en est un exemple. Le titre en est volontairement accrocheur : *Ils ont tué Monsieur H.*, avec, pour être bien clair, le sous-titre : *Le complot des mercenaires français contre l'ONU*³⁵. À la suite d'une minutieuse enquête journalistique, contée avec talent, l'auteur esquisse «les contours d'une conjuration», où il reconstitue les faits, et avance sa conviction en portant des accusations graves sur les mercenaires français et même au-delà, en évoquant des «instructions précises du pouvoir gaullien». Quand on formule de telles accusations, on doit solidement étayer ses affirmations³⁶. Faute de ces justifications et de la prudence qui caractérise si bien le rapport du juge Othman, l'ouvrage rejoint les nombreuses illustrations de

34. Cf. article publié dans le *Figaro*, «L'ONU ne croit plus à la mort accidentelle de son secrétaire général Hammarskjöld», 27 septembre 2019, disponible sur : <www.lefigaro.fr>.

35. M. Picard, *Ils ont tué Monsieur H.*, Paris, Le Seuil, 2019.

36. Et ne pas se contenter de propos non vérifiés, cf. pp. 304, 428, 433-4, 439.

la théorie du complot. Bien que l'auteur n'ait rien démontré du tout, ses confrères ont rendu compte de son livre sans le moindre esprit critique³⁷. Le même correspondant à New York a bénéficié des facilités de « la maison de verre », et a pu affirmer tranquillement dans le *Figaro* et *Le Soir*, à l'inverse de la circonspection du rapport de l'ONU, que la thèse de l'accident avait été invalidée par le juge Othman, affirmation reprise dans la presse française³⁸. Pour autant, la presse (hors une dépêche de l'AFP) n'a guère fait allusion au coup de chapeau donné à la France.

Enfin, je ne peux m'empêcher de regretter que le Quai d'Orsay, qui avait pour une fois l'occasion de faire état du fait qu'un rapport de l'ONU complimentait la France pour avoir été exemplaire dans cette enquête internationale, ait préféré ne pas communiquer sur ce point.



Mots clés

Hammar skjöld
ONU
Congo
Archives françaises

37. À l'exception de Jean Guisnel dans *Le Point* du 2 mai 2019 : « à la fin de la lecture, personne ne sait qui est le coupable »...

38. Même *L'Humanité* (article de Maud Vergnol du 9 octobre) approuve le correspondant du *Figaro* et en profite pour poser la question de la responsabilité de « la France gaulliste » dans cet assassinat.